



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Pôle Infrastructures et Désenclavements
Direction Routes Mobilités Habitat

Dossier suivi par : Caroline PAS
N° à rappeler : 02.28.85.86.81
Mail : caroline.pas@vendee.fr
DRMH-26.0272
La Roche-sur-Yon, le

15 OCT. 2026

Monsieur François BLANCHET
Président de du Pays de Saint-Gilles-
Croix-de-Vie Agglomération
ZAE Le Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

Monsieur le Président,

de François

Conformément aux dispositions de l'article L.132.7 du code de l'urbanisme prévoyant l'association des personnes publiques associées à l'élaboration et à l'évolution des documents d'urbanisme, vous saisissez le Département de la Vendée dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Après consultation des services, la proposition de zonage en « Espace Boisé Classé (EBC) significatif » de la dune de la Garenne semble reposer essentiellement sur une approche réglementaire et paysagère, sans prendre en compte les enjeux de conservation associés au système dunaire et en particulier, à l'habitat de dune grise pourtant en régression sur la façade atlantique

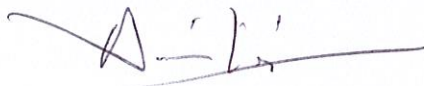
Le maintien en bon état de conservation de cet habitat patrimonial repose sur la préservation de milieux ouverts et peut nécessiter des interventions de gestion visant justement à limiter la progression des ligneux et la fermeture du milieu. Or, l'inscription de l'ensemble de la dune à l'extension du périmètre en EBC significatif sur l'ensemble de la dune semble incompatible avec d'éventuels objectifs de restauration écologique du système dunaire

Le Conservatoire botanique national de Brest a recensé, au niveau de la dune de la Garenne, l'armérie des sables (*Armeria arenaria*), évaluée comme quasi-menacée sur la liste rouge régionale et déterminante ZNIEFF. Deux espèces protégées et associées aux habitats dunaires ouverts, sont en outre connues à proximité et sont susceptibles d'être observées sur la dune de la Garenne : L'œillet de France (*Dianthus gallicus*), protégée nationale et la luzerne marine (*Medicago maritima*), protégée en Pays de la Loire. La présence de ces espèces végétales patrimoniales, caractéristiques des milieux dunaires ouverts, témoigne de l'intérêt écologique du site en sa configuration actuelle, c'est à dire non boisée.

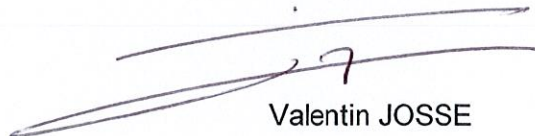
Il conviendrait qu'une analyse de la compatibilité du classement proposé avec les objectifs de conservation de la biodiversité soit confirmée à l'appui de la procédure de modification.

Le Département émet un avis favorable à ce projet sous réserve de la prise en compte des observations ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Président de la Commission,
Urbanisme, Habitat, Aménagement
du Territoire



Valentin JOSSE